



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 53 - Crédits scolaires –Année scolaire 2023-2024**

Le neuf juin 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHATEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le deux juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme GALLAND, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON  
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY  
M. BARON a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK  
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Crédits scolaires –Année scolaire 2023-2024**

**EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal attribue, chaque année, des crédits pour les élèves scolarisés à Châteaubriant dans les écoles publiques et privées.

Désormais, le montant des différentes aides (fournitures scolaires et de direction, affranchissement, arbre de Noël, logiciel...) est globalisé en attribuant un montant par élève et par an.

Il vous est proposé de voter, au titre de l'année scolaire 2023-2024, les crédits scolaires tels qu'indiqués sur les tableaux joints en annexe.

**DÉCISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide:

- 1) D'adopter les crédits scolaires, pour l'année scolaire 2023-2024, tels qu'indiqués sur les tableaux joints en annexe ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

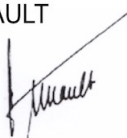
044-214400368-20230616-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-06-2023

Publication le : 16-06-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT



**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**  
**CRÉDITS SCOLAIRES - ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**

CRÉDITS	BÉNÉFICIAIRES	2022-2023 (pour mémoire)	2023-2024
<b>I. CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT</b> (fournitures scolaires et de direction, logiciels, affranchissement...)			
1. Crédit maternelle	Élèves de classe maternelle publique	47,00 €	47,00 €
2. Crédit élémentaire	Élèves de classe élémentaire publique	55,00 €	55,00 €
<b>II. CRÉDIT "CLASSES DE DECOUVERTE"</b> Classes de découverte : neige, verte, de mer, de ville ou de patrimoine, séjour à l'étranger : au prorata du nombre de jours avec un minimum de 2 jours	Écoles maternelles et élémentaires publiques	6,50 € par jour et par élève	6,50 € par jour et par élève
	Écoles maternelles et élémentaires privées	6,50 € par jour et par élève domicilié à Châteaubriant	6,50 € par jour et par élève domicilié à Châteaubriant
<b>III. PROJET PEDAGOGIQUE</b> (sur présentation des justificatifs) <i>Montant aligné sur le tarif d'une entrée séance scolaire au Théâtre de Verre</i>	Écoles maternelles et élémentaires publiques	3,10 € par élève	3,10 € par élève
<b>IV. FRAIS DE TRANSPORT INTRA-MUROS</b> Divers (Théâtre de Verre, cinéma...)	Ecoles maternelles et élémentaires publiques	Prise en charge par la Collectivité dans la limite d'un transport par classe par année scolaire	Prise en charge par la Collectivité dans la limite d'un transport par classe par année scolaire
<b>V. INFORMATIQUE - CONSOMMABLES</b>	Écoles maternelles et élémentaires publiques de Châteaubriant	Crédit global pour toutes les écoles	Crédit global pour toutes les écoles

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230616-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16-06-2023

Publication le : 16-06-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 16/06/2023

**ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**  
**CRÉDITS SCOLAIRES - COLLÈGES, LYCÉES et I.M.E.**

CRÉDITS	BÉNÉFICIAIRES	2022-2023 (pour mémoire)	2023-2024
<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>			
. Bon d'achat fournitures scolaires (pour enfants de CHÂTEAUBRIANT agé de 16 ans jusqu'au 31 décembre 2023)	. Élèves de CHÂTEAUBRIANT scolarisés dans les collèges et Lycées publics et privés locaux	30 € par élève	30 € par élève
. Aide accordée aux familles (pour enfants de CHÂTEAUBRIANT agé de 16 ans jusqu'au 31 décembre 2023)	. Élèves domiciliés à CHÂTEAUBRIANT et scolarisés hors commune suivant des cours n'existant pas à CHATEAUBRIANT	60 € par élève	60 € par élève
. Subvention de fonctionnement (pour enfants de CHÂTEAUBRIANT agé de 16 ans jusqu'au 31 décembre 2023)	. Établissements recevant des enfants domiciliés à CHÂTEAUBRIANT et dispensant un enseignement n'existant pas à CHÂTEAUBRIANT	30 € par élève	30 € par élève
. Crédit fournitures	. Institut Médico-Éducatif pour acquisition fournitures scolaires	600,00 €	600,00 €

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230616-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16-06-2023

Publication le : 16-06-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 16/06/2023